

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 22 mai à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une convention de mise à disposition de deux logements communaux au GIP Relais Logement.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.



Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 2 mai 2019.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Au titre de la Direction des Finances, Monsieur le Maire débute avec l'actualisation du tableau des subventions.

Il explique que suite à l'adoption du Budget Primitif, certaines subventions peuvent être rectifiées et d'autres ne peuvent être adoptées qu'après la réunion du Comité de pilotage Politique de la Ville.

La première proposition concerne le contingent du CCAS sur lequel il est proposé une réduction de 100 000 € de la subvention liée aux modifications au sein de l'organisation et la prise en compte du résultat du Compte Administratif du CCAS 2018. Ces deux éléments d'ajustements doivent permettre de couvrir l'année 2019.

La seconde partie aborde les dossiers DPV. Il s'agit de l'accompagnement des actions du Contrat de ville retenues par le Comité de Pilotage et soutenues par la Ville pour un montant de 28 493 € (BGE Ismer, CLJ, Cercle Laïque FPH, CIDFF, FOL, France Victime 28, association des 2 rives, les lumières de la Ville...).

Concernant le secteur des sports, une modification de dénomination a été faite pour l'Association Karaté Fighting Tigers (ex Kyokushinkai Fan Tonic) sans incidence sur le montant de la subvention, la section pétanque UFOLEP se voit attribuer la somme de 400 €.

Concernant le secteur scolaire et notamment les APE, le montant proposé s'élève à 2 114.20 €.

Il est proposé d'attribuer une somme fixe de 200 € par association et par école élémentaire et maternelle soit un maximum de 2000 € puis de répartir les 1000 € restants au prorata du nombre d'élèves ce qui donnerait la répartition suivante :

APE Gérard Philippe maternelle et primaire	570.40 €
APE Victor Hugo/Georges Brassens primaire	318.20 €
APE les enfants de l'Ecole Victor Hugo maternelle	275.60 €

Il est à noter qu'une subvention exceptionnelle de 500 € est proposée pour soutenir l'activité danse de l'association « les minis champions de l'école Victor Hugo » et une subvention de 450 € est, par ailleurs, attribuée à l'association culturelle « Rallye Mathématiques » qui est une association soutenue par l'Académie pour la promotion des mathématiques.

Le reste à partager au fil de l'année s'établit à 15 452,80 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'actualisation du tableau des subventions.



Monsieur le Maire poursuit avec l'affectation des résultats 2018.

Il convient d'affecter les résultats 2018 au sein des budgets supplémentaires de l'année 2019.

Au titre du Budget Principal Ville,

La section de fonctionnement du budget principal présente un excédent cumulé de 1 679 685,31 €.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement, pour sa part, est de 372 981,54 €. Il sera inscrit en report de la section d'investissement.

La balance dépenses moins recettes des restes à réaliser en investissement est négative à - 1 308 303,44 €.

La totalité de l'excédent de fonctionnement doit être affecté en investissement afin de couvrir le besoin de financement.

Le budget supplémentaire 2019 intègre des ajustements liés à l'évolution des recettes fiscales et à des dotations.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 484 029 € comprenant un virement prévisionnel en investissement de 363 060 €.

Des disponibilités pour des dépenses imprévues s'établissent à 213 044 €.

Concernant la section d'investissement, les reprises, les ajustements, l'affectation du résultat et l'inscription du produit prévisionnel des amendes de police, permettent de dégager des moyens supplémentaires proches de 480 000 €.

Pour la section d'investissement, les dépenses et recettes s'établissent à 3 281 595,51 €, ce qui permet de dégager 477 235,33 € de dépenses d'équipement supplémentaires se répartissant entre travaux de voirie et équipement des services.

Au titre du Budget annexe de l'Eau

La section de fonctionnement du budget annexe de l'Eau présente un excédent cumulé de 192 760,44 €.

Le besoin de financement d'investissement cumulé est de 53 565,54 €. Il sera inscrit en report de la section d'investissement.

La balance des restes à réaliser en investissement est négative à - 637,54 €.

Il est proposé d'affecter en investissement une partie de l'excédent de fonctionnement soit 54 203,08 €, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde, soit 138 557,36 €, fait l'objet d'un report en section de fonctionnement.

Le budget supplémentaire s'établit de la façon suivante :

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 148 623,76 € comprenant un virement prévisionnel de 14 894,36 € pour la section d'investissement.

Sur la section d'investissement, les dépenses et recettes s'établissent à 163 809 €, ce qui permet de dégager des moyens supplémentaires d'un montant proche de 15 000 €.

Au titre du Budget ZA Bonsecours

La section de fonctionnement du budget de la ZA présente un excédent cumulé de 213 804 €.

Afin de permettre les écritures d'ordre nécessaires, il est proposé d'inscrire cet excédent en report au BS 2019.

La section d'investissement du budget de la ZA présente un besoin de financement de 310 232,55 €. Il sera inscrit en report au BS 2019.

Le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à 352 526,73 €.

Sur la section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 331 379,64 €.

Au titre du budget de la ZAC Bois du Chapitre

La section de fonctionnement du budget de la ZAC présente un besoin de financement de 54 354,32 €. Il sera inscrit en report au Budget Supplémentaire 2019.

La section d'investissement du budget de la ZAC présente un besoin de financement de 459 527,31 €. Il sera inscrit en report au Budget Supplémentaire 2019.

Il convient de souligner que ce budget intègre en 2018, des dépenses d'acquisition de terrains afin de permettre l'aménagement de la dernière tranche. Monsieur le Maire précise qu'il reste un terrain à vendre sur la tranche actuelle de la Zac.

Le budget supplémentaire de ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes sur la section de fonctionnement à 840 472,69 €.

Sur la section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 650 000 €.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats et les budgets supplémentaires tels que proposés.



Au titre de l'Urbanisme, Monsieur le Maire poursuit avec la signature de l'avenant à la convention pour la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre des marchés publics.

Il indique qu'une première convention a été signée avec la Maison de l'Emploi de la Formation et de l'Entreprise.

Il est proposé de signer un avenant à celle-ci afin de permettre l'élargissement du périmètre d'intervention des clauses sociales, dans les marchés privés, à des ventes de promotions immobilières dans le cadre des Ventes en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

L'avenant concerne notamment le financement du dispositif. En effet, la rémunération de l'ensemble des prestations de services et d'accompagnement de la M2ED et du facilitateur s'effectuera en fonction du montant global de l'opération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre des marchés publics.



Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2019.

Au titre de la DPV, il est proposé un certain nombre de dossiers et notamment les dossiers d'investissement soutenant le secteur éducatif.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DPV pour les opérations suivantes :

- **Mise en place d'un système de climatisation au Point Info Services Tabellionne (PIST).**
Les travaux sont estimés à hauteur de 63 600€ HT, travaux pour lesquels une subvention de 80% est sollicitée soit **50 880€**.
- **Démolition de la Maison de quartier de la Tabellionne.**
Les travaux de démolition sont estimés à 91 900€ HT comprenant le désamiantage. Une subvention à 80% est sollicitée pour ces travaux, soit **73 520€**.

- **Sécurisation piétonne des abords d'écoles**
La réalisation de cette action est estimée à 31 064.48€ HT pour laquelle une subvention de **24 851.58€** est sollicitée soit un financement à 80%.
- **Mise aux normes PMR des équipements situés en QPV**
Les travaux sont estimés à 51 100€ HT, pour lesquels un financement à 80% sera sollicité, soit **40 880€**.
- **Travaux de réfection de la toiture – Ecole Jules Vallès**
Le coût total de l'opération est estimé aujourd'hui à 534 777.89€, pour lequel il sera sollicité un abondement de **255 869.56€**.

Le Conseil municipal est invité à débattre sur ces propositions.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les actions et le plan de financement présentés et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document nécessaire à ces opérations.



Au titre des Services techniques, Madame MANSON prend la parole pour aborder le point relatif au groupement de valorisation des certificats à économie d'énergie « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » avec l'Agglo du Pays de Dreux.

Le but de ce groupement est la valorisation des économies d'énergie réalisées sur des opérations de rénovation énergétique et de les vendre sur le marché à des « obligés » soit directement auprès d'énergéticiens ou soit en passant par des opérateurs intermédiaires.

Les personnes éligibles peuvent se regrouper et désigner un tiers regroupeur qui obtient, pour son compte, les certificats pour atteindre le seuil de déclenchement soit 20 GWh cumulés actualisés.

La Communauté d'agglomération du pays de Dreux propose d'être regroupeur selon le règlement d'intervention en vigueur.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à ce groupement.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer à ce dispositif et autorise l'application du règlement d'intervention présenté.



Au titre de l'Action sociale, Gisèle QUERITE aborde enfin le point ajouté à l'ordre du jour concernant la convention de mise à disposition avec le GIP Relais Logement.

Elle explique qu'une convention a été signée en janvier 2016 entre le GIP Relais Logement et la ville afin d'encadrer la démarche d'accompagnement vers le logement des personnes migrantes en mettant à disposition deux logements communaux situés 9/1 rue Léon Blum et 67/2 route de Crécy.

La convention initiale a été modifiée en juin 2018 du fait de l'élargissement du public cible en favorisant l'accès à des familles ayant des difficultés sociales.

La convention signée pour l'année 2019 a pris en compte cette modification et a permis d'ajouter la mise en place de réunions de suivi trimestrielles.

Il ne s'agirait plus de logement d'urgence mais de logements passerelles d'insertion.

Le GIP Relais logement propose, au vu du public accueilli et des difficultés d'attribution de petits logements, d'élargir le profil du public à des personnes isolées.

L'objectif serait de pouvoir proposer, s'il n'y a pas de famille avec le profil adapté, des colocations à 3 personnes de même sexe dans un des logements.

Il est demandé au Conseil municipal de valider la proposition d'une nouvelle convention de mise à disposition de 2 logements au GIP, situés route de Crécy et rue Léon Blum, et d'instaurer la commission restreinte qui sera chargée de l'attribution des logements.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition d'une nouvelle convention de mise à disposition des deux logements au GIP Relais Logement.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Contrat passé avec Helico Sarl de PARIS (18^{ème}) pour une représentation du spectacle de Casuarina, dans le cadre de la saison culturelle de la commune, le 17 mai 2019 à l'Agora,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre Social sur le quartier de la Tabellionne, deux contrats sont passés avec les prestataires suivants :
 - La Compagnie de Bidule de BANNAY (18) pour une déambulation de sculpture sur ballons à l'occasion de la terrasse animée, le 29 mai 2019, sur la place du Point Info Service,
 - Mme PALICOT Roselyne de LA MADELEINE DE NONANCOURT (27) pour une prestation de peinture sur visage pendant la fête de quartier à la Maison de quartier de la Tabellionne, le 15 juin 2019,
 - M. BENMERTAZA de l'Association Multishow Production de VERNOUILLET (28) pour l'animation sono de la fête de quartier le 15 juin 2019,
 - M. LORCA Joakim de la Compagnie JKL de DREUX (28) pour des ateliers chorégraphie pour la parade de la fête de quartier du 15 juin 2019,
- ✓ Contrat passé avec Face cachée SARL de LILLE (59) pour une représentation du spectacle « Le voyage de Messaouda » le 14 juin 2019 à la Bibliothèque municipale,
- ✓ Contrat passé avec GAF'ALU PRODUCTIONS de BOIS-COLOMBES (92) pour la représentation du spectacle « L'homme qui rit » de Victor Hugo le 22 novembre 2019.

La séance est close à 21 h50.